

Et après ?

Vous pourrez toujours changer de fournisseur :

- Gratuitement, 2 mois avant l'échéance du contrat. Mais vous devez prévenir votre fournisseur, sinon la prolongation est automatique.

Et ne pas oublier de choisir un nouveau fournisseur.

- Si vous voulez rompre plus tôt (avant l'échéance), il faudra payer entre 50 et 75 €.

Payerez vous moins cher ?

Probablement pas, soyons clair.

Dire que la libéralisation de l'énergie réduit les factures, c'est d'abord un slogan politique.

Libéralisation de l'énergie : s'y retrouver

Le 1er janvier prochain, votre fournisseur de gaz (aujourd'hui, ALG) ou d'électricité (Intermosane, ALE) change.

C'est une autre société qui vous fournira donc gaz et électricité.

C'est vous qui devrez choisir votre nouveau fournisseur

Ce qui ne changera pas :

- **la régularité, la quantité et la qualité de l'énergie** : en clair, aucune coupure n'est à craindre ; l'obligation de fournir un minimum d'électricité et l'interdiction de couper le gaz en hiver est maintenue.
- **les tarifs sociaux** : ils sont maintenus comme ils existent aujourd'hui

Ce qui changera : le prix !

Comment faire pour éviter de payer trop ?

- Vous avez reçu, de votre fournisseur actuel, un document comprenant **un numéro de client et un numéro de "point d'accès"**.

Conservez-le : ce numéro est indispensable pour la suite des opérations.

Si vous l'avez jeté, demandez-en un nouveau à votre fournisseur (donc ALG, ALE ou InterMosane).

- **Ne laissez pas l'ALG, l'ALE ou InterMosane choisir à votre place.**

Pour éviter tout risque de rupture de fourniture, ces sociétés ont désigné un " fournisseur par défaut ".

Cette solution est la plus chère, de loin.

Elle est même malhonnête : si vous choisissez vous-même le fournisseur " Machin ", ; cela vous coûtera moins cher que si votre ancien distributeur désigne lui-même " Machin ".

- **Donc, choisissez, et choisissez avant le 30 novembre.**

Il est toujours possible de choisir après, mais ce choix ne prendra court, au plus tôt, que le 31 mars 2007.

Et en attendant, vous payerez trop.

Qui choisir, que choisir ?:

- La Région wallonne a mis en place un **calculateur** automatique sur internet, à l'adresse <http://www.cwape.be> ou <http://simulateur.ugr.be>.

Pour l'utiliser, vous devez disposer de votre consommation et de votre régime tarifaire (voyez votre dernière facture ALG, ALE ou InterMosane). Ce calculateur vous indique, sur base de vos données, le prix des différents fournisseurs possibles. A vous ensuite de faire votre choix.

- Vous n'avez pas internet ?

Consultez le **guichet énergie de la Région wallonne** : à Huy, 085 21 48 68, à Liège et Verviers 04 223 45 58

- Il y a des **fournisseurs " verts"** (qui travaillent avec de l'énergie renouvelable) ; d'autres fournisseurs (ou les mêmes...) utilisent de l'énergie produite en Belgique ou dans notre région, favorisant l'emploi local. Vous pouvez choisir de privilégier ces fournisseurs : ils ne sont pas nécessairement plus chers.

- Pour l'électricité uniquement, vous pouvez choisir entre un contrat à **prix fixe** ou un contrat à prix variable (le prix change chaque mois). Choisissez le prix fixe, au moins vous n'aurez pas de mauvaise surprise.

- Les contrats peuvent être d'une durée d'un an ou deux. Deux ans, c'est un tout petit peu (très peu) moins cher. **Préférez un contrat d'un an** : il est possible que finalement les prix baissent l'an prochain ; si ce n'est pas le cas, vous ne perdrez de toutes façons pas grand-chose.